



Convocation en commissariat.

Par **nittram63**, le **05/11/2009** à **20:50**

Bonjour, j'aimerais savoir si une convocation téléphonique venant d'un officier de police est valable?

explication:

à la suite d'un contrôle positif à l'alcootest je me suis vu retiré de mon permis de conduire. (que je m'étais fait voler quelques mois avant, donc que je n'ai pu présenter) l'officier de police en charge de l'affaire m'a convoqué téléphoniquement à deux reprises pour prendre un rdv auquel je n'étais pas sûr de pouvoir me présenter, compte tenu de ma difficulté à me déplacer et de mes horaires de travail (changeant et non fixe).

je lui ai exposé ma situation et lui ai proposé de lui envoyer ma "déclaration de perte et vol" par la poste.

il m'a répondu texto, de me l'envoyer par lettre recommandée et qu'il ferait un rapport stipulant que je ne voulais pas me présenter à cette "convocation".

étant donné que je n'ai aucun papier officiel, que tout c'est passé verbalement, est-ce que son rapport aura une valeur devant un tribunal?

j'aurai besoin d'un avis rapide.

merci d'avance.....